

*Docteur François SIMON*

*Président de la Section Exercice Professionnel*

[maarehp@gmail.com](mailto:maarehp@gmail.com)

Nos références à rappeler sur tout échange  
de correspondance :

R 18 101 002

PB/ADF/FJ/CP/Exercice professionnel

Objet : projet décret instituant un dispositif de médiation  
au sein des établissements publics

Contact : Mme PLASSART

Tel : 01 53 89 33 32

E-mail : [exercice-professionnel@cn.medecin.fr](mailto:exercice-professionnel@cn.medecin.fr)

Paris, le 23 avril 2018

Mes Chers confrères,

Par courrier reçu le 11 avril 2018, le ministère de la santé nous a alertés, en notre qualité de gardien de la déontologie médicale, sur une cessation concertée de l'intérim médical dans les hôpitaux publics organisé par un collectif de médecins remplaçants.

Le collectif « Médecins remplaçants en hôpitaux publics » constitué par des médecins remplaçants de toutes spécialités confondues, entend cesser toute activité dans les hôpitaux qui appliquent les textes réglementaires (décret et arrêté du 24 novembre 2017 pris en application de, la loi de modernisation de notre système de santé). plafonnant les dépenses liés à une mission d'intérim médical.

Il est ainsi demandé aux médecins remplaçants de refuser les remplacements dans 20 hôpitaux choisis par le collectif dans un premier temps puis 39 dans un second temps. L'objectif étant d'arriver à une grève totale des remplacements en juillet, août et les jours fériés.

L'ordre des médecins n'a pas vocation à intervenir dans une action collective de confrères mécontents d'une réglementation limitant leurs rémunérations néanmoins nous partageons la préoccupation ministérielle sur la prise en charge des patients admis aux urgences ou hospitalisés et souhaiterions vous rencontrer afin de comprendre la nature de votre mouvement et pouvoir répondre au ministère en pleine connaissance de cause.

Veuillez agréer, mes Chers confrères, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs et bien dévoués.

Docteur François SIMON

